

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 469

présenté par

M. Ramadier, M. Bazin, M. Emmanuel Maquet, M. de Ganay, M. Cherpion, Mme Le Grip,
M. Boucard, M. Menuel, Mme Valentin, M. Viry, M. Viala, M. Dassault et M. Reitzer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.